



FINANCEMENT La modification du statut de JEI dans le budget 2011 pénalise les start-up qui investissent le plus en R & D en pesant lourd sur leur trésorerie.

Jeunes entreprises innovantes en péril

Le rabotage du statut de Jeune entreprise innovante (JEI), dans la loi de Finances 2011, provoque un électrochoc chez les entrepreneurs, pris au dépourvu par le calendrier. Instauré en 2004, ce dispositif fiscal ne devait être révisé qu'en 2013. Alors que le gouvernement prône son soutien à l'innovation, les chefs d'entreprise se disent frappés par l'incohérence des deux mesures effectives ce 1^{er} janvier, qui vont ralentir les projets de R & D, geler les embauches de chercheurs et peser sur la trésorerie des plus fragiles jusqu'à les mettre en péril.

La première mesure vise l'exonération des cotisations patronales qui, initialement fixée à 100 % pendant huit ans, devient dégressive sur les quatre derniers exercices (de 75 à 10 %). La seconde introduit un double plafonnement de l'exonération : 6.142 euros brut par mois et par salarié (4,5 fois le SMIC) et 106.056 euros par an et par établissement (3 fois le plafond de la Sécurité sociale), pour 2011.

Réactions sans appel. « *Le plafonnement est le plus dramatique, car il vide le statut JEI de sa substance, touchant de plein fouet les entreprises*

« On est heurté par le fait que les règles du jeu soient changées en plein milieu du gué. »

HUGUES SOUPARIS,
CROISSANCE PLUS

qui emploient plus de dix chercheurs », déplore Philippe Pouletty, directeur général de Truffle Capital, à la tête de l'association France Biotech en 2003, quand il proposa ce dispositif à Jacques Chirac. Même tonalité chez Croissance Plus : « *On est heurté par le fait que les règles du jeu soient changées en plein milieu*

du gué. Les business plans ont été calculés sur huit ans avec les avantages fiscaux initiaux », souligne Hugues Souparis, coprésident de la commission création et financement. « *Le gouvernement aurait dû laisser les JEI existantes arriver au terme.* »

Pourquoi faire marche arrière ? D'autant qu'avec le Crédit d'impôt recherche (CIR) le plus attractif et ce dispositif JEI, dont se sont inspirés d'autres pays, la France est devenue la locomotive du financement de l'innovation en Europe. En l'espace de six ans, ce statut a servi d'accélérateur de croissance à 3.726 jeunes entreprises, tous secteurs confondus. A l'instar de Celectis, créé en 2000, l'une des 1.358 JEI sorties du dispositif pour limite d'âge : « *Nous en avons bénéficié entre 2004 et 2007, quand nous étions financés par le capital-risque, une période où le moindre centime compte* », témoigne André Choulika, directeur général de la

société cotée à Paris. « *Sans ce dispositif, on n'aurait pas pu devenir compétitif à l'international.* »

Pourquoi briser l'élan des 2.368 start-up qui en sont bénéficiaires ? Victime de son succès, le statut JEI est trop coûteux pour l'Etat. « *L'objectif est de ramener le soutien de 120 à 80 millions d'euros par an* », explique-t-on au cabinet de Christine Lagarde. « *Quand ce dispositif a été créé, le crédit d'impôt recherche était moins généreux. Les entreprises vont récupérer avec le CIR la moitié de ce qu'elles perdent* », affirme un conseiller. « *L'idée est de recentrer les moyens publics sur les plus jeunes et les plus innovantes* », assure-t-il.

Pénalisation croissante

Sauf que dans le mécanisme financier des start-up, les mesures prises produisent l'effet contraire. « *Plus une société investit en R & D, plus elle est pénalisée avec un coût salarial qui bondit de 30 à 35 %* », rectifie

André Choulika. L'actuel président de France Biotech estime que le gouvernement aurait pu relever le plancher minimum des dépenses de R & D fixé à 15 %, s'il voulait vraiment soutenir les plus innovantes. Autre proposition logique : « *On aurait pu remettre en cause l'exonération de l'impôt sur les sociétés dont ne bénéficient que les JEI qui gagnent de l'argent* », suggère Charles-Edouard de Cazalet, directeur associé de Sogedev. Tout le monde aurait accepté qu'une jeune entreprise bénéficiaire verse son écot pour combler le déficit des dépenses publiques. Si Bercy assure avoir calculé toutes les possibilités, aucune ne réduisait la dette publique de... 40 millions d'euros.

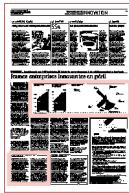
CHANTAL HOUZELLE

E Entrepreneurs, envoyez vos témoignages sur le dispositif JEI : chouzelle@lesechos.fr

PHARNEXT : « RALENTISSEMENT OU GEL DES EMBAUCHES »

Pharnext illustre la situation de dizaines de jeunes entreprises de biotechnologies financées par le capital-risque. Fondée en 2007 par Daniel Cohen, pionnier de la cartographie du génome humain, la start-up investit 90 % de ses dépenses en R & D et emploie 20 chercheurs qui développent une expertise originale, la pléothérapie. Le principe : créer un traitement innovant en combinant des molécules déjà autorisées pour d'autres maladies, dont les brevets sont tombés dans le domaine public. Depuis quatre ans, le dispositif JEI a apporté 3 millions d'euros à la société qui

a bouclé l'an dernier sa première levée de fonds à 4,8 millions d'euros. A cause des mesures de restriction, Pharnext voit ses exonérations de charges chuter fortement : la baisse cumulée des aides d'ici à 2014 est estimée à 2,15 millions d'euros. « *Le surcoût représente 33 % de la masse salariale de nos chercheurs cette année* », précise Daniel Cohen. « *Les conséquences sont le ralentissement ou le gel de nouvelles embauches et des programmes de R & D, dans un contexte français où l'investissement en biotechnologies est quasiment paralysé* », prévient-il.



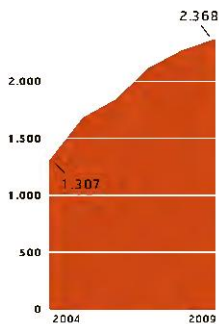
INNOVATEAM : « UN MANQUE À INVESTIR DE 200.000 EUROS »

Créée en 2005, Innovateam est une société d'études et d'ingénierie qui intervient sur des projets à forte valeur ajoutée technologique dans l'automobile, l'aéronautique, la défense, le médical, les télécommunications... Conscrivant 20 % de son budget à la R & D, elle emploie 40 chercheurs/ingénieurs. « Nous avons fait une économie de charges et d'impôt de 400.000 euros en 2009-2010 », précise Jean-David Guedj, président-fondateur d'Innovateam, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros l'an dernier. « Avec l'augmentation des salaires associée au

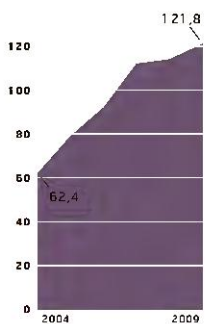
coût de mise sur le marché de plus en plus réduit des produits technologiques, le dispositif JEI apporte un réel support de développement. » Mais au titre de l'exercice 2011, « nous passons d'une exonération de 300.000 à 100.000 euros, soit un manque à investir de 200.000 euros », estime-t-il. « Sans remettre en cause le développement de la société en Europe, nous ne pourrions aborder les projets avec la même envergure », assure-t-il, tout en parlant de schizophrénie politique : « Le gouvernement claironne son engagement pour la R & D et l'innovation, mais nous assistons à une autre réalité. »

LE DISPOSITIF « JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE » EN CHIFFRES

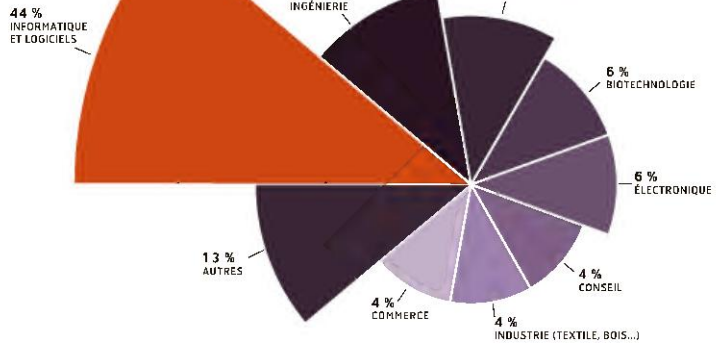
NOMBRE D'ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES



COÛT POUR L'ÉTAT (EXONÉRATION DE CHARGES SOCIALES), EN MILLIONS D'EUROS



LES SECTEURS CONCERNÉS POUR L'ANNÉE 2009



*** IFS ECHOS / SOURCES : AFDIS, INSEE

Le statut de JEI, instauré en 2004, a servi d'accélérateur de croissance à 3.726 jeunes entreprises, tous secteurs confondus.